sur toute leur étendue d'un fourré semblable de plantes et d'arbustes divers ; de distance en distance, les arbustes font place à des groupes de grands arbres à tiges élancées, dont les têtes se confondent à une grande hauteur au-dessus de l'allée ; les rayons du soleil glissant à travers le feuillage et entre les branches de ces grands arbres, versent des flots d'une lumière vive et dorée sur les touffes d'arbustes, ce qui double leur effet pittoresque aux yeux du promeneur solitaire.

Les pentes latérales des allées creuses ne sauraient avoir une inclinaison de plus de quarante-cinq degrés ; c'est un maximum qu'elles ne doivent pas dépasser si l'on ne veut qu'elles soient dégradées à tout moment par de fréquents éboulements.

Les indications qui précèdent s'appliquent seulement aux allées creusées de main d'homme sur un sol naturellement dépourvu d'élévations et de dépressions, allées où par conséquent tout est artificiel.

D'autres allées creuses se rencontrent plus fréquemment dans les jardins paysagers, avec un caractère romantique dû entièrement à la nature. Deux pentes naturelles peu distantes l'une de l'autre, gracieusement inclinées et arrondies, couvertes d'un gazon fin et frais, ombragées de groupes de grands arbres formant une sorte de bosquet transparent qui laisse entrevoir ou deviner la suite du paysage, sont séparées par une sorte d'enfoncement qui, sans avoir les caractères abrupts d'un ravin, en a cependant à peu près la situation. C'est là que l'artiste sait faire serpenter une allée, ou, suivant l'espace, un simple sentier, qui devient l'une des parties de toute sa composition les plus fréquentées des promeneurs, surtout si la pente en est ménagée de manière à pouvoir être gravie sans trop de fatigue.

On doit recommander comme une règle applicable à toute sorte d'allées dans tous les genres de jardins paysagers, de ne pas multiplier à l'excès les allées ni les sentiers ; quand un trop grand nombre d'allées coupe trop fréquemment les massifs d'arbres et les bosquets, elles font paraître les plantations maigres et morcelées ; elles en diminuent par conséquent l'effet pittoresque.

C'est principalement par la distribution des allées qu'il est possible, comme nous l'avons dit, de grandir en apparence un terrain de peu d'étendue consacré à un jardin paysager, en dissimulant avec soin les clôtures qui ne doivent être aperçues d'aucun point, d'aucune des allées, grandes ou petites ; les allées ne doivent, par conséquent, aboutir ni les unes ni les autres aux limites du jardin, et celles qui conduisent aux portes n'y doivent arriver que par un détour, afin que la porte ne soit aperçue que d'une petite distance ; tout ce qui tend à la faire soupçonner détruit toute illusion à l'égard de l'étendue réelle du jardin paysager.

Si du côté du jardin règne un coteau qui n'en fait pas partie, et que, comme il arrive presque toujours, un sentier serpentant sur la pente de ce coteau se voie distinctement de l'intérieur du jardin, on peut, sans en déranger en rien l'ordonnance, dessiner une ou plusieurs des principales allées, de telle sorte qu'en vertu des lois de la perspective, elles semblent devoir, derrière un massif d'arbres et d'arbustes rendu à dessein impénétrable à la vue, rejoindre le sentier comme s'il en était la continuation ; cet artifice très naturel, lorsqu'il est employé avec goût, aide puissamment à l'illusion. Nous pourrions citer un grand nombre de parcs en Belgique dans lesquels un moulin, une maisonnette gracieuse, une chapelle isolée, situés hors de l'enceinte du jardin paysager, s'y rattachent si naturellement en apparence, uniquement par la distribution des allées combinées avec les sentiers découverts au dehors, qu'il faut aller se heurter contre une haie ou contre un mur de clôture pour se persuader que ces objets extérieurs ne font pas partie intégrante du jardin paysager Lorsque le jardin paysager est en lui-même assez étendu pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir aux moyens artificiels de le faire paraître plus grand, il est bon de faire en sorte qu'à travers les intervalles entre les massifs et les plantations, une allée fréquentée soit visible d'une autre allée à quelque distance ; les promeneurs, tantôt cachés, tantôt découverts, animent le paysage. Cette disposition serait blâmable dans un jardin trop peu étendu, parce que, dans ce cas, les personnages étant vus de trop près, leur taille bien connue servirait de point de comparaison, et rendrait plus saillant encore le défaut de grandeur et d'espace dans l'ensemble de la composition.

Une allée qui gravit la pente d'un coteau par des sinuosités calculées pour en adoucir la roideur, est surtout agréable, lorsqu'à mesure qu'on la parcourt on découvre, en approchant du sommet du coteau, une partie d'un beau paysage dont la vue inspire nécessairement le désir de voir le reste. Quelquefois la pente trop rapide ne peut être suffisamment adoucie que par des allées en zigzag, avec des angles très multipliés ; on peut aussi, dans quelques passages, recourir à des marches d'escalier, soit en pierre, soit en bois de chêne. Dans ce cas, chacune de ces marches n'aura pas une hauteur de plus de $0^m,15$; une distance de $0^m,40$ à $0^m,60$ entre chaque marche doit être suffisante. Le point de rencontre de deux allées ne doit former ni un angle droit, ni à plus forte raison un angle obtus ; leurs lignes se joindront avec beaucoup plus de grâce si en se rencontrant elles ne forment qu'un angle plus ou moins aigu.

§ III. — Méthode de M. Von Sckell.

Nous devons ici faire connaître à nos lecteurs la méthode employée par M. Von Sckell pour tracer sur le terrain les allées des jardins paysagers. Avant de dessiner leurs contours par des lignes de piquets, conformément au